

Déroulement de la soutenance privée et de la présentation publique de thèse en Faculté des sciences

1. Soutenance privée de thèse

Organisation

- La date de la soutenance est arrêtée d'un commun accord entre la personne candidate et la direction de thèse, en consultation avec les membres du jury de thèse.
- La date proposée est soumise au décanat conjointement à la demande d'approbation de la composition du jury de thèse via le [formulaire](#) prévu à cet effet.
- Les membres du jury sont officiellement invités par le secrétariat de la Faculté **au moins 3 semaines** avant la soutenance.

Déroulement

- **Avant la séance**

La soutenance se déroule en présence de la personne candidate, de la direction de thèse et d'au moins trois membres du jury, dont au moins un membre externe. Dans certaines circonstances particulières, et sur demande, la doyenne ou le doyen peut autoriser les expert-e-s externes à l'Université à participer à la soutenance à distance par visioconférence.

La séance est présidée par la direction de thèse ou par un membre interne du jury.

- **Ouverture de la séance**

La direction de thèse accueille la personne candidate ainsi que les membres du jury dans la salle.

- **Présentation générale**

La direction de thèse présente le déroulement de la séance.

- **Exposé de la personne candidate**

Durée : environ **45 minutes**.

- **Questions du jury**

Les membres du jury posent leurs questions et engagent la discussion scientifique (environ **20 à 30 minutes par membre**).

- **Délibérations du jury**

La personne candidate quitte la salle. Le jury délibère à huis clos et établit un rapport signé par chacun de ses membres. Il se prononce également sur l'opportunité de proposer la personne candidate pour le prix Dupasquier-Perrier.

- **Annonce du résultat**

La personne candidate est invitée à revenir dans la salle.

La direction de thèse communique la décision du jury concernant l'issue de la soutenance.

Le cas échéant, les corrections à apporter au manuscrit de thèse ainsi que le délai accordé pour leur réalisation sont précisés.

- **Repas avec le jury**

À l'issue de la soutenance, la personne candidate et les membres du jury sont conviés à un repas offert par l'institut concerné.

Suite de la soutenance privée

- À la suite de la soutenance, la direction de thèse transmet dans les meilleurs délais à la doyenne ou au doyen les rapports des membres du jury ainsi qu'un rapport de soutenance.

Ce document comporte une appréciation du travail de thèse et de la prestation de la personne candidate lors de la soutenance. Il est approuvé et signé par l'ensemble des membres du jury.

En cas de participation à distance de membres externes par visioconférence, leur approbation est transmise par courriel à la doyenne ou au doyen.

- Appréciation du jury de thèse

- a) **La soutenance est jugée réussie**

Le jury peut toutefois exiger des corrections mineures du manuscrit. Dans ce cas, la version finale de la thèse doit être remise à la direction de thèse dans un délai maximal d'**un mois** après la soutenance.

- b) **La soutenance n'est pas jugée pleinement satisfaisante et nécessite des corrections majeures**

La direction de thèse informe alors la personne candidate des modifications requises par le jury ainsi que du délai imparti pour leur réalisation.

Une nouvelle soutenance doit être organisée au plus tard dans l'année qui suit la première. La personne candidate peut demander la constitution d'un nouveau jury de thèse.

Si, à l'issue de la seconde soutenance, le jury estime que la thèse ne satisfait toujours pas aux exigences requises, la personne candidate est déclarée en échec définitif et est éliminée de la filière doctorale.

2. Soutenance publique de thèse

Organisation

- La soutenance est publique et ouverte à toutes et tous.
- La date proposée, convenue entre la direction de thèse, la personne candidate et les membres du jury, est communiquée au secrétariat de la faculté.
- La date définitive est ensuite fixée par la doyenne ou le doyen.
- La présentation publique doit avoir lieu après la remise du rapport de soutenance et se tenir **au minimum 2 semaines** et **au maximum 6 mois** après la date de la soutenance privée.
- Le jour de la présentation publique, la présence d'un représentant du décanat de la Faculté ainsi que de la direction de thèse est obligatoire. La présence des autres membres du jury n'est pas requise.
- La présentation se déroule traditionnellement dans la salle F_100 ou F-200 de la Faculté des sciences.

Déroulement

- **Présentation générale**

Le représentant du décanat ou la direction de thèse présente le déroulement de la séance.

- **Présentation de la personne candidate**

Le représentant du décanat présente la personne candidate, son parcours scientifique et professionnel, ainsi qu'un résumé du rapport de soutenance privée.

- **Exposé du candidat**

Durée : **45 minutes**.

L'exposé est présenté en français dans la mesure du possible, mais l'anglais est également autorisé.

- **Témoignages et prises de parole**

Selon les usages de l'institut concerné, la direction de thèse ainsi que des proches de la personne candidate peuvent intervenir afin de partager des témoignages et de mettre en lumière les différentes étapes de son parcours académique et personnel.

- **Annonce officielle du titre**

A l'issue de l'exposé, le représentant du décanat annonce officiellement l'obtention du titre de docteur-e.

- **Apéritif**

L'organisation d'un apéritif est facultative. Celui-ci est organisé et offert par la personne candidate.

Informations complémentaires

Pour tout détail relatif à la soutenance privée ou à la présentation publique de thèse (structure de l'exposé, type de questions, etc.), merci de vous adresser directement à votre direction de thèse, certaines spécificités pouvant varier selon les instituts ou groupes de recherche.

Pour les règles générales, se référer au [Règlement du doctorat ès sciences](#)